



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation des délégués de
la Commission Communale
pour l'Accessibilité aux
Personnes Handicapées

**Délibération
n°2026/11**

30 Mars 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 7 avril 2026 et
de son affichage
à la porte de la Mairie
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie,
LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER
Aurélié, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain,
HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÉVREMONT
Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER
Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL
Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès,
LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa,
BARTHELEMY Florent.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET
Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme
JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL : Désignation des délégués de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu, dans les communes de plus de 5 000 habitants, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, comprenant notamment des représentants de la Ville, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Pour la Ville de Pavilly, la Commission doit comprendre cinq membres élus titulaires et cinq membres élus suppléants, représentant la Ville, le Maire en étant le Président de droit.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder, en son sein, à la désignation des membres élus titulaires et suppléants, en votant à bulletin secret, à la représentation proportionnelle.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal a désigné ci-après les membres élus de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ	
Président	François TIERCE
Titulaires	1 – Émilie JACOB-DELESCLOSE 2 – Magali CAPRON 3 – Aurélie CHEVALLIER 4 – Jean-Luc QUÈVREMONT 5 – Florent BARTHÉLÉMY
Suppléants	6 – Laurent CARASCO 7 – Gwénaëlle NICOL 8 – Dominique LE MOING 9 – Alain AMIOT 10 – Agnès LARGILLET

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com